Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-1_2026_7_9_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 juillet 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROUILLE Daniel, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEREL André ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, PERRIN Yvon ayant donné pouvoir à LE GOFF Charlotte, ROCABOY Jean-François ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusée (1) : ROUXEL Anne-Marie

Etait absent (0) :

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

1-2026 7 9

Objet :

OBJET : Chemins d'exploitations 2026 - attribution du marché de travaux

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint aux espaces publics et aménagement, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour la réalisation de travaux de réfection de plusieurs chemins d'exploitations communaux.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation :

Entreprise	Amené/repli	St Gilles - La Picaudais	St Gouéno - La Motte aux agneaux	Le Gouray - chemin du poulailler	TOTAL HT	TOTAL TTC
Ruellan	600 €	6 880 €	1 230 €	510 €	9 220 €	11 064 €
Beurel*		8 580 €	855 €	900 €	10 335 €	12 402 €
MCTP	pas de proposition reçue à ce jour					
Hardouinais TP	pas de proposition reçue à ce jour					

* travail à la pelle à chenille

Le Conseil Municipal décide de :
- retenir l'offre de l'entreprise Ruellan pour un montant de 9 220 € HT (11 064 € TTC)
- Donner pouvoir au Maire pour signer la proposition tarifaire de l'entreprise Ruellan, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-1_2026_7_9_1-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 13 juillet 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Pascal Chevalier

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/7/26
- et de sa publication le 13/7/26